

CD/PV.639  
28 janvier 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT TRENTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 28 janvier 1993, à 10 heures

Président : M. Celso Luiz Nunes Amorim (Brésil)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 639ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre, au Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, S. E. M. Amre Moussa, qui est inscrit pour prendre la parole devant la Conférence aujourd'hui. Le Ministre a eu une brillante carrière diplomatique et a une grande expérience des affaires multilatérales. Il a été trois fois en poste à l'Organisation des Nations Unies à New York, la troisième fois comme représentant permanent, et il a été deux fois directeur du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères. Il a participé à de nombreuses conférences internationales et, en particulier, à des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. Je suis sûr que la déclaration du Ministre sera suivie par chacun d'entre nous avec un grand intérêt.

J'ai sur ma liste des orateurs, pour aujourd'hui, les représentants de l'Egypte et de l'Inde. Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, S. E. M. Amre Moussa.

M. MOUSSA (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les paroles de bienvenue aimables et élogieuses que vous venez de m'adresser. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant cette noble instance, dont la session annuelle s'ouvre au lendemain de la conclusion de plusieurs accords historiques comme le Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs - START II, et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le fait que la Conférence est présidée en ce moment par un représentant du Brésil me semble venir particulièrement à propos, puisque ce pays a eu une politique active et extrêmement constructive dans le domaine du désarmement, qu'il s'agisse de désarmement nucléaire ou autre, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle régionale. Je tiens par ailleurs à saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à l'ambassadeur Berasategui, secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour ses efforts inlassables à la Conférence et sa contribution aux travaux de celle-ci.

Vous le savez, ces dernières années ont été une période de changements mouvementée. Le bipolarisme et ses antécédents se sont littéralement désagrégés sous nos yeux et nous vivons aujourd'hui dans un climat politique extrêmement fluide, qui met véritablement à l'épreuve la sagesse et les qualités humaines de nos dirigeants. Sauront-ils canaliser l'aspiration débordante au changement, à la liberté et à l'expression de la vie nationale, avec les passions et les émotions dont elle est porteuse, pour construire un monde meilleur, plus humain, dans lequel l'égalité et la primauté du droit seront les valeurs suprêmes ? Ou se lanceront-ils une nouvelle fois dans la restructuration de l'ordre mondial, un ordre divisé entre les forts et les faibles, et reposant sur les mêmes attitudes archaïques du bipolarisme, selon lesquelles la différence est une source de problèmes et de troubles qui demandent à être combattus, et non une mine de richesses permettant de construire une communauté de nations véritablement mondiale ?

(M. Moussa, Egypte)

L'avenir dira si nous serons capables d'élever le raisonnement politique national, régional et mondial à la hauteur des défis de l'heure et des espoirs de demain, plutôt que de tenter d'adapter ces défis à des règles de politique mondiale instituées dans le passé. Par ces temps difficiles, les concepts et les schémas existants sont à revoir, la première chose à faire dans le cadre de la Conférence est de redéfinir la notion de sécurité. Depuis toujours, la sécurité se définissait en termes exclusivement militaires; or, au fil des ans, la dimension politique de la sécurité et les piliers d'ordre social, économique et écologique sur lesquels elle repose ont gagné du terrain et ce terme revêt aujourd'hui, pour beaucoup de pays dont l'Égypte, un sens complexe. Pris dans son acception la plus large, il transcende souvent la simple protection des frontières géographiques nationales.

Consciente de ces nouvelles dimensions de la sécurité, l'Égypte a contribué au lancement d'un débat sur la question dans divers organes régionaux ou extérieurs à la région : au sein de la Ligue arabe, à propos de la sécurité du monde arabe; au sein de l'Organisation de l'unité africaine, à propos de la sécurité en Afrique; dans les pourparlers de paix sur le Moyen-Orient, à propos de la sécurité dans la région. Elle a aussi lancé l'idée d'un forum méditerranéen afin de favoriser le dialogue entre les pays situés de part et d'autre de la Méditerranée. Il faut reconnaître que la dimension militaire reste prépondérante et que le surarmement est une réalité dans le monde entier. Il y a là un défi que la communauté internationale en général et la Conférence du désarmement en particulier se doivent de prendre au sérieux.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour proposer l'élaboration d'une nouvelle conception de la sécurité internationale; une conception fondée sur une nouvelle définition qui soit à la hauteur des défis de notre temps, une définition qui repose sur des intérêts communs, et non plus sur la manifestation de la force militaire ou sur un mécanisme d'équilibre. Deux paramètres fondamentaux devraient être au centre de nos préoccupations : le premier veut que la sécurité s'obtienne à des niveaux d'armement plus bas. Dans notre monde en pleine mutation, où la sécurité est de plus en plus définie en termes non militaires, le niveau actuel des armements ne se justifie ni politiquement, ni moralement. Le second veut que les Etats aient les mêmes obligations et prennent les mêmes engagements dans le domaine du désarmement. Lorsque des accords de désarmement sont possibles, ils devraient prévoir pour tous les mêmes droits et les mêmes responsabilités. Les relations internationales doivent désormais offrir une base de départ équitable nous permettant de nous tourner vers de nouveaux horizons et de nous engager dans des formes de coopération inédites, en matière de sécurité. Ceci est vrai surtout dans le cadre régional, où l'inégalité engendre la suspicion et porte en elle des germes de conflit.

C'est de ces objectifs, et des concepts et principes qui les sous-tendent, que s'inspirent les positions que mon pays a défendues de tout temps dans le domaine du désarmement, et l'élaboration des buts immédiats qu'il poursuit, tant sur le plan mondial que régional. C'est ainsi qu'il a toujours agi en faveur de l'élimination des armes de destruction massive,

(M. Moussa, Egypte)

qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. On se rappellera qu'en 1968 l'Égypte était parmi les signataires originaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; elle témoignait par là de son attachement inébranlable à l'élimination de ces armes et son fervent espoir que, si elle montrait la voie, d'autres Etats de la région ou extérieurs à la région, mais en particulier les premiers, suivraient son exemple.

Six années plus tard, déçue par l'apathie ambiante, l'Égypte a lancé avec l'Iran une proposition visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Sept autres années allaient s'écouler sans apporter plus de résultats. Malgré tout, fidèle à ses convictions, l'Égypte a encore une fois montré la voie et ratifié le TNP. Il importe de souligner que les pays arabes ont soit ratifié le TNP soit conclu des accords de garanties avec l'AIEA. Malheureusement, la réaction recherchée se faisait toujours attendre.

L'Égypte a opté alors pour une approche différente et incité activement la communauté internationale, ainsi que ses partenaires régionaux, Israël en particulier, à adopter une approche globale du problème des armes de destruction massive. Il s'agissait de prendre en compte des questions qui devenaient de plus en plus préoccupantes, notamment celle de l'élimination des armes chimiques. En avril 1990, le président Moubarak proposait que toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, soient rayées de la carte du Moyen-Orient. Le monde arabe a adhéré à cette proposition. Ainsi, nous nous engageons tous à éliminer toutes ces armes, y compris les armes chimiques, avant même que la Conférence du désarmement ait achevé ses travaux sur la Convention relative à l'interdiction des armes chimiques.

Cette proposition a fait de plus en plus d'adeptes, y compris à l'extérieur de la région. Je tiens à souligner ici que notre attachement à ces objectifs n'a d'égale que notre détermination de préserver nos propres intérêts en matière de sécurité, de même que ceux du monde arabe et du Moyen-Orient dans son ensemble, intérêts qui ne peuvent être véritablement préservés que s'ils sont garantis par des accords efficaces et réciproques, dont l'application puisse être vérifiée.

Il y a quelques jours à Paris, lorsque la Convention sur les armes chimiques a été ouverte à la signature des Etats, le Ministre israélien des affaires étrangères, M. Peres a évoqué rapidement quelques éléments qui avaient un lien avec notre proposition d'avril 1990. Je ne m'embarquerai pas ici dans une discussion de ces éléments, pas plus de ceux qui ont notre aval, comme la globalité de l'approche, que de ceux que nous concevons peut-être autrement, comme la conditionnalité. Mais je tiens à saluer le premier signe de l'intention d'Israël de s'engager au sujet des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Il est de mon devoir toutefois d'inviter instamment Israël à exploiter au maximum les possibilités de progrès qui existent à l'heure actuelle, et à ne pas attendre que la paix ait été instaurée dans la région, à ne pas poser de condition pour libérer le Moyen-Orient du danger que font courir les armes de destruction massive.

(M. Moussa, Egypte)

L'Égypte, quant à elle, se propose d'intensifier les contacts avec tous ses partenaires régionaux, y compris Israël, tant à l'échelle bilatérale qu'à l'échelle multilatérale dans le cadre de l'Initiative en vue de la maîtrise des armements au Moyen-Orient. J'ose espérer que nous serons en mesure d'arriver dans un avenir proche à des conclusions auxquelles toutes les parties donneraient une suite concrète, dans le domaine nucléaire et dans le domaine chimique.

Il faudra décider en 1995 de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si l'examen de la question ne relève pas directement de la Conférence, nombre d'éléments touchent de près ou de loin à vos travaux. Le désarmement nucléaire est un point capital, quoique peu débattu, de votre ordre du jour. C'est pour moi un sujet de perplexité de voir que vous ne vous y intéressez pas plus activement, alors que des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle mondiale. Je pense en particulier au Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs - START II - qui vient d'être conclu.

Il en va de même de l'interdiction complète des essais et des garanties de sécurité. Nous espérons vivement que la Conférence permettra d'arriver à des accords sur ces questions primordiales pour la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que, sans préjuger les négociations bilatérales en cours, la Conférence du désarmement peut favoriser une limitation de la prolifération verticale et horizontale et promouvoir l'adoption de nouvelles mesures, plus complètes, afin de garantir aux Etats non dotés d'armes nucléaires que des engins de ce type ne seront pas utilisés contre eux. Vous devez tous tenter de repenser le concept des assurances positives et négatives maintenant que, s'agissant de la sécurité, l'équilibre complexe des relations entre les pays de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie n'existe plus.

Autre question capitale : comment faire en sorte que le TNP, ou le régime de non-prolifération dont le Traité est la pierre angulaire, devienne véritablement universel ? Les pays ayant adhéré au TNP, comme les autres, doivent trouver le moyen d'atteindre cet objectif, auquel ils ont tous déclaré aspirer et qui est "d'empêcher la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires". La Conférence d'examen du TNP prévue pour 1995 nous donnera l'occasion de nous retrouver afin d'élaborer un nouveau contrat de non-prolifération des armes nucléaires pour le XXI<sup>e</sup> siècle, contrat fondé sur le TNP, mais qui permettrait d'associer des Etats qui, sans y être parties, appuient ses objectifs en matière de non-prolifération. Ainsi, l'établissement de liens plus étroits entre le TNP et les accords régionaux pourrait être un point de départ intéressant et prometteur.

De nouvelles tendances se sont fait jour ces dernières années dans le domaine du désarmement. La question des transferts d'armes ou celle de la transparence, pour n'en citer que deux, sont de plus en plus au centre des débats concernant le désarmement, au niveau mondial ou régional. Ces tendances, il faut bien le dire, éveillent en nous des sentiments contradictoires. D'une part, nous reconnaissons que le surarmement est

(M. Moussa, Egypte)

une réalité et qu'il faut s'y attaquer, ce qui explique que, loin d'opposer des objections à l'objectif déclaré de contrôle des transferts d'armes, nous l'approuvons entièrement. D'autre part, estimant qu'une plus grande transparence est indispensable au succès des négociations sur le désarmement, nous nous réjouissons de voir cette autre tendance se faire jour également. En revanche, je ne peux que dire ma déception devant la manière peu systématique et partielle dont certaines de ces questions sont abordées. Alors que l'objectif déclaré de la réglementation des transferts d'armes est d'empêcher le surarmement et la prolifération d'armes ayant des effets déstabilisateurs, la question a été réduite à l'importation et l'exportation des armes classiques. Or les installations nationales de fabrication d'armes ne fournissent-elles pas une partie importante, et souvent même la majeure partie, des arsenaux militaires ? Et ne risquerions-nous pas d'aggraver des situations déjà précaires si, en nous en tenant aux importations et aux exportations, nous accordions un avantage supplémentaire, quantitatif ou qualitatif, à des Etats dont l'industrie de l'armement est bien développée ? Nous avons des questions analogues au sujet de la transparence : pourquoi les armes de destruction massive et la technologie correspondante ne sont-elles pas concernées ? Ne présentent-elles pas les mêmes risques de déstabilisation ? Ne font-elles pas l'objet de négociations dans le cadre du désarmement ? N'avons-nous pas tous le souci de les éliminer aussi ?

Vous me direz que les mesures suggérées jusqu'ici ne sont qu'une ébauche et que nous devons nous fixer pour commencer un ordre du jour limité, pour des raisons fonctionnelles et pratiques. Nous comprenons ces arguments; ils ne nous laissent pas insensibles. Mais nous sommes convaincus que, pour être pleinement efficaces, les mesures de désarmement doivent être équilibrées et équitables. Elles ne doivent pas indument entraver les utilisations pacifiques de la science et des techniques. Elles ne doivent pas avoir pour effet de diviser le monde en deux catégories odieuses : les nantis et les autres.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Ce rapport contient plusieurs propositions et suggestions intéressantes, que l'Egypte abordera en détail dans les instances appropriées. Je tiens toutefois à indiquer d'ores et déjà que nous approuvons sans réserve l'affirmation selon laquelle "il est maintenant nécessaire de procéder à une mondialisation du processus de maîtrise des armements et de désarmement". Nous pensons que la Conférence a un rôle inestimable à jouer pour donner une forme concrète à ce principe, et nous espérons qu'elle prendra une part active à l'élaboration du programme de désarmement pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, M. Amre Moussa, de son importante déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence, en particulier de celles qu'il a prononcées au sujet de mon pays. Elles témoignent de l'excellente coopération instaurée entre le Brésil et l'Egypte. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'ambassadeur Satish Chandra.

M. CHANDRA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, profitant de cette première occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant cette assemblée, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Comme tous nos collègues ici présents, je suis pleinement convaincu que, sous votre direction éclairée, 1993 sera une année de succès pour la Conférence. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui m'ont chaleureusement accueilli et ont exprimé leur amitié à l'égard de mon prédécesseur.

J'ai écouté avec une grande attention la déclaration de S. E. M. Amre Moussa, ministre égyptien des affaires étrangères, qui nous incite à réfléchir. C'était pour moi à la fois un plaisir et un privilège de le voir ici et de l'écouter parler avec sa précision et sa clarté habituelles, d'une part parce que son pays est proche du mien, de l'autre parce que j'ai eu l'honneur de travailler avec lui il y a quelques années, lorsqu'il représentait son pays à New Delhi.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la Conférence du désarmement et tous ceux qui ont élaboré avec tant de soin et d'habileté la Convention sur les armes chimiques, récemment signée à Paris. Cette convention a été à juste titre acclamée d'une manière quasi universelle comme étant le premier accord global, non discriminatoire et multilatéral prévoyant l'interdiction totale et l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Je soulignerai particulièrement, parmi ses différentes caractéristiques, le niveau strict de vérification beaucoup plus élevé que dans tous les autres accords de désarmement conclus jusqu'à présent. Cette convention répond au désir, exprimé par l'Inde depuis longtemps, de parvenir à la suppression totale des armes chimiques dans le cadre d'un régime universel et non discriminatoire. Nous espérons qu'après l'entrée en vigueur de cette convention, toutes les restrictions discriminatoires actuelles sortant du cadre du traité et basées sur des actions unilatérales ou des régimes de limitation des exportations contraires à la Convention seront abolies entre les Etats parties. L'Inde, pour sa part, s'engage totalement à ne pas acquérir ou produire d'armes chimiques, motivée en cela par son adhésion sans réserve aux buts et objectifs de la Convention sur les armes chimiques. De fait, avant même de signer cette convention, l'Inde avait adopté une série de restrictions des exportations afin de s'assurer que les produits chimiques à double usage ne soient utilisés qu'à des fins pacifiques.

En matière de désarmement, 1992 a été une année riche en événements puisque, parallèlement à l'aboutissement des négociations concernant la Convention sur les armes chimiques, nous avons assisté à la conclusion de l'Accord START II entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Nous nous devons de féliciter ces pays pour être parvenus à cet accord, qui permettra d'ici à l'an 2003 de réduire des deux tiers environ le nombre des ogives armant tous les systèmes de vecteurs. En cela, l'Accord START II contribue indéniablement et de manière importante à l'instauration d'une confiance réciproque et au renforcement d'un climat de paix. L'aboutissement aussi rapide des négociations démontre bien qu'avec la volonté politique nécessaire, on peut résoudre promptement même des problèmes complexes de désarmement.

(M. Chandra, Inde)

C'est dans ce contexte que, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Inde a proposé un projet de plan d'action visant à réaliser notre objectif d'un ordre mondial non violent et sans armes nucléaires. La ligne directrice de ce plan d'action - l'élimination de toutes les armes nucléaires - comporte trois étapes afin de tenir compte de la nécessité de laisser une certaine souplesse au système en échelonnant quelques-unes des mesures proposées. Parmi les mesures de désarmement nucléaire prévues, on peut citer l'interdiction de la production d'armes nucléaires et de matières fissiles militaires, un moratoire sur les essais d'armes nucléaires, un traité d'interdiction totale des essais et des négociations portant sur une convention internationale prohibant l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Ce plan prévoit aussi à plus long terme l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Présenté le 15 août 1988 sous la cote CD/959, ce plan a gardé toute son actualité.

S'agissant de l'ordre du jour de la Conférence, nous sommes quelque peu déçus de constater que cette assemblée n'a pas assumé réellement ses responsabilités concernant les points qui avaient été jugés les plus prioritaires, à savoir les questions nucléaires. Ainsi, au fil des ans, des comités spéciaux n'ont pas été créés pour étudier les points 2 - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - et 3 - Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées. Nous référant au plan d'action que nous avons présenté et à l'appel lancé par la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Djakarta en septembre 1992, nous estimons que les négociations doivent porter en priorité sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour, ainsi que sur l'interdiction des essais nucléaires, les garanties de sécurité données aux pays non dotés d'armes nucléaires concernant l'utilisation ou la menace d'utilisation de telles armes et les mesures de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il ne nous semble pas souhaitable de créer des comités spéciaux pour étudier d'autres points de l'ordre du jour en excluant les points 2 et 3, qui sont parmi les plus importants, car cela leur enlèverait leur caractère prioritaire. Pour parvenir vraiment à un monde non violent et exempt d'armes nucléaires, nous devons continuer à nous concentrer sur les questions de désarmement nucléaire.

L'Inde, qui a toujours été au premier rang de la lutte en faveur du désarmement, a naturellement étudié très sérieusement le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que "l'objectif de la communauté internationale ne saurait être rien de moins que l'élimination totale des armes nucléaires ..." et que, "tant que les armes nucléaires n'appartiendront pas à une époque révolue, il ne sera pas possible de se prémunir contre la multiplicité des risques que ces armes font courir à l'humanité". Nous considérons qu'il importe de ne jamais perdre de vue cet objectif essentiel, axe principal du désarmement. Nous ne devons pas oublier que, sans rien vouloir enlever aux mérites du Traité START II, les pays dotés de la force nucléaire seront encore, même après les réductions qu'il prévoit,

(M. Chandra, Inde)

en possession d'arsenaux impressionnants capables de détruire plusieurs fois la planète et de diviser le monde entre les "possédants" et les autres. Nous devons donc nous efforcer de compléter et de dépasser l'Accord START II. Nous voulons espérer que cet accord ouvrira la voie à des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire auxquelles participeront non seulement les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, mais aussi toutes les autres puissances nucléaires. Cette démarche doit être guidée par le désir de parvenir à une élimination totale des armes nucléaires, condition sine qua non de l'instauration à long terme de la paix et de la sécurité internationales dans un ordre mondial équitable, stable, juste et coopératif. Il est aujourd'hui impératif que les puissances nucléaires réexaminent les doctrines de dissuasion nucléaire dont elles se prévalaient autrefois pour justifier le maintien et l'accroissement de leurs arsenaux nucléaires respectifs.

Tout en admettant que l'approche régionale peut compléter et soutenir les efforts mondiaux de désarmement, on peut noter que la définition d'une région doit inclure l'ensemble des préoccupations de sécurité des pays concernés, ainsi que les possibilités d'appliquer les mesures de désarmement spécifiques proposées dans ce contexte. Dès lors que les nations en ont une conception globalisée, la sécurité ne peut plus être compartimentée entre des régions déterminées artificiellement. Chaque région doit être définie précisément et avec l'accord de tous les Etats participants. Des accords doivent être conclus librement entre les Etats concernés, prenant en compte les caractéristiques de cette région. Une des conditions essentielles de ce type d'accord est le respect scrupuleux des principes de base régissant les relations internationales, dont la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-incitation au terrorisme, à la sécession ou à la subversion, et des mesures de confiance appropriées. La confiance elle aussi doit être renforcée sur tous les fronts et parallèlement à la sécurité, si celle-ci doit l'être. La poursuite d'actes hostiles et de déclarations incendiaires réduit la valeur des mesures de confiance politiques.

Dans la limite des contraintes et limitations expliquées précédemment, l'Inde a cherché à établir des relations de confiance avec ses voisins en instaurant transparence et dialogue. L'ensemble des mesures de confiance adoptées avec les pays voisins est impressionnant et comprend trois grandes catégories de mesures : politiques, communicationnelles et techniques. Les mesures politiques vont des "déclarations d'intention" aux discussions sur les concepts et doctrines relatifs à la sécurité, aux mesures visant à améliorer les contacts entre les peuples et à l'élaboration d'une large base pour les relations bilatérales; les mesures relevant de la communication comprennent la création de lignes de télécommunication telles que des lignes directes ou des liaisons par canal réservé, de mécanismes de réduction des risques ou de prévention des conflits, l'organisation de réunions périodiques au niveau officiel afin d'étudier les problèmes et de désamorcer les tensions; les mesures d'ordre technique englobent des activités relatives à la limitation des armements et à la transparence, c'est-à-dire la notification préalable, des contraintes imposées aux activités militaires dans certaines zones, des plafonnements de l'équipement militaire, etc.

(M. Chandra, Inde)

Naturellement, le nombre et la portée des mesures décidées avec chacun de nos voisins varient selon les relations et l'intérêt mutuel. Il peut être intéressant de noter que lors de la première série de négociations menées au niveau des ministres des affaires étrangères avec le Pakistan en juillet 1990, l'Inde a proposé un ensemble intégré de mesures de confiance relevant de ces trois catégories (politique, communication et technique), proposant notamment d'échanger des informations sur les exercices militaires afin de promouvoir la transparence et de limiter les malentendus, d'améliorer les communications entre les commandements militaires, d'organiser des patrouilles frontalières mixtes, de procéder à des échanges de délégations des forces armées et, au niveau politique, de rappeler et confirmer la volonté de parvenir à un règlement pacifique des différends par la voie de négociations bilatérales. Etaient encore prévus la cessation de la propagande hostile, le respect de la Ligne de contrôle, l'interdiction de tout acte préjudiciable au maintien de relations harmonieuses et pacifiques et la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

Les six séries de négociations qui ont été menées jusqu'à présent au niveau des ministres des affaires étrangères ont été consacrées à l'étude des diverses mesures de confiance. Pendant le sixième cycle, tenu en août 1992, il a été échangé des instruments de ratification d'accords portant sur la notification préalable des exercices militaires, manoeuvres et mouvements de troupes, la prévention des violations de l'espace aérien et l'autorisation des survols et atterrissages d'avions militaires. L'Inde et le Pakistan ont également signé alors, anticipant la convention multilatérale, mondiale sur les armes chimiques, un accord interdisant la mise au point, la production et l'utilisation des armes chimiques.

Dans le domaine nucléaire, l'Inde et le Pakistan ont signé en décembre 1988 un accord interdisant d'attaquer les installations nucléaires de l'autre pays. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les listes de ces installations nucléaires ont été échangées, au titre de cet accord et pour la deuxième année consécutive, le 4 janvier 1993. Les communications entre les deux pays se sont aussi améliorées, puisque, conformément à l'accord signé en décembre 1990 pendant la troisième série de négociations entre les ministres des affaires étrangères, le directeur général des opérations militaires de l'Inde et celui du Pakistan ont un contact téléphonique hebdomadaire par ligne directe. Pour favoriser la transparence, une invitation officielle a été adressée en août 1992 au chef d'état-major de l'armée de terre pakistanaise. Bien que les mesures de confiance ne soient pas un substitut au désarmement, l'Inde est pleinement consciente de leur contribution à la réduction des risques de malentendus et au renforcement de la prévisibilité dans les relations entre les Etats.

Dans le domaine nucléaire, la véritable question qui se pose aujourd'hui n'est pas le Traité sur la non-prolifération ou son extension, comme le Secrétaire général l'a suggéré dans son rapport. Il s'agit en fait de trouver comment mettre un terme à la prolifération et éliminer les armes nucléaires. Il est donc nécessaire d'instaurer un dialogue international afin d'examiner le Traité sur la non-prolifération pour en combler les lacunes actuelles

(M. Chandra, Inde)

et en faire un instrument permettant de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Ce n'est pas par l'extension de ce traité, dont je dirai tout d'abord qu'il est discriminatoire et imparfait et ensuite qu'il a fait la preuve de son inefficacité à prévenir la prolifération des armes nucléaires et des puissances nucléaires, que nous parviendrons à la non-prolifération. Tout en étant elle aussi préoccupée par ce problème, l'Inde ne pense pas que des mesures partielles et injustes ou une action punitive appliquée sur une base sélective permettent d'obtenir le résultat escompté. Tout comme les armes chimiques et biologiques sont des questions mondiales qu'il convient de traiter à cette échelle, les armes nucléaires et la menace nucléaire ne peuvent être étudiées que dans une démarche mondiale. Il est urgent de se mettre d'accord sur une nouvelle définition internationale de la non-prolifération afin de pouvoir rechercher sérieusement une approche globale, universelle, complète et non discriminatoire. Si la communauté internationale est capable de parvenir à une convention interdisant les armes chimiques, il n'y a aucune raison de croire que, pour peu qu'elle en ait la volonté politique, elle ne puisse adopter une convention similaire pour interdire les armes nucléaires. A cet égard, la Convention sur les armes chimiques constitue le modèle d'un futur accord mondial de désarmement nucléaire, tant par son cadre de négociation multilatérale que par son approche universelle et non discriminatoire.

Alors que les négociations sur les armes chimiques, menées dans le cadre de la Conférence, ont finalement pu déboucher sur une convention globale et non discriminatoire, les recommandations concernant les priorités du désarmement, approuvées par la communauté internationale lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, n'ont jamais été traduites en normes, principes et processus universellement acceptés pour traiter les risques et éliminer la menace globalement. L'adoption d'une technique de "maîtrise des armements" distincte et différente du cadre du "désarmement" n'a pas permis de stopper la prolifération et ne constituera vraisemblablement pas un paradigme viable pour l'avenir. Le Secrétaire général espère "qu'à plus long terme, nous pourrions trouver des moyens plus équitables et plus étendus de limiter judicieusement la prolifération, non seulement des armes mais aussi des vecteurs à longue portée et des technologies à double capacité". Il s'est également déclaré convaincu que "pour être pleinement efficaces, ces mesures de restriction devront être équilibrées et justes; elles ne devront pas entraver indument les utilisations de la science et de la technique à des fins pacifiques, ni diviser iniquement le monde en deux catégories : les possédants et les autres". Tout en partageant pleinement cette opinion, nous estimons qu'il s'agit d'un objectif qu'il faudrait atteindre au plus tôt. Les divers "clubs", "groupes" et régimes fermés, créés en vue d'imposer des restrictions unilatérales sur le commerce des technologies, équipements et matériels sur une base discriminatoire, n'empêcheront pas la prolifération. Les propositions visant seulement à la réduction des armements, pour bienvenues qu'elles soient, ne permettront pas de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, pas plus que certaines initiatives qui, en réalité, ne font que préserver le monopole de quelques Etats sur ces armes, sur la technologie des missiles et sur les marchés d'exportation des armes classiques.

(M. Chandra, Inde)

Les vues du Secrétaire général sur les transferts d'armements sont intéressantes. L'accroissement des armements, entraîné dans la spirale des dépenses militaires des pays fortement militarisés et des principaux exportateurs d'armements, affecte doublement les pays en développement : tout d'abord, l'augmentation des dépenses d'armement réduit les ressources disponibles pour le développement et la croissance économiques; ensuite, ces dépenses en suscitent d'autres au titre des impératifs de défense et de sécurité perçus par les pays en développement. Depuis toujours, l'Inde recommande que des mesures soient prises afin de freiner cette tendance et cette orientation. Malheureusement, tant que les principaux pays industrialisés fournisseurs d'armes ne s'imposeront pas eux-mêmes des limitations et ne réduiront pas leurs aides financières aux achats d'armements, tout ceci ne sera qu'utopie. Nous sommes impressionnés par le fait que chacun veuille la transparence des transferts d'armements, mais préoccupés de voir cette transparence devenir une fin en elle-même. A nos yeux, la transparence est inutile si elle ne permet de pas réduire les transferts massifs d'armements. Elle doit se refléter dans les dépenses de défense, tant par habitant qu'en proportion du PIB. Il serait nécessaire de s'assurer que les armements libérés par des mesures de désarmement dans une région ne soient pas détournés vers d'autres pays ou organisations. Une dimension importante de la transparence en matière d'armements est le commerce illicite d'armes, qui peut avoir des effets déstabilisants et destructeurs excessivement dangereux en alimentant des phénomènes tels que le terrorisme soutenu par des Etats contre d'autres pays, la subversion et le trafic de drogue.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général quant à l'importance pratique du Registre des armes classiques créé par l'ONU. Il s'agit d'une mesure de confiance mondiale. Pour réaliser son objectif, elle doit cependant être non discriminatoire et susciter une adhésion universelle dans un synchronisme presque parfait.

A notre avis, le mécanisme existant de désarmement est adapté aux tâches actuelles. La difficulté de progresser dans certains domaines prioritaires du désarmement tient peu à ce mécanisme. Les trois organes multilatéraux de désarmement - la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'Assemblée générale des Nations Unies - ont des fonctions distinctes mais complémentaires. Le problème central qui se pose est de savoir comment rationaliser au mieux les travaux de ces trois organes en s'assurant que chacun séparément et les trois ensemble contribuent aussi efficacement que possible à la promotion de la sécurité coopérative mondiale. A cet égard, je pense que nous ne pouvons mieux faire que de nous reporter au rapport consensuel de 1990 de la Commission du désarmement des Nations Unies sur "l'examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement". Ainsi qu'il est dit dans ce rapport, la Conférence a un caractère et une importance uniques en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement et il est important qu'elle continue à assumer cette lourde responsabilité. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il serait judicieux que la Conférence serve "d'organe permanent d'examen et de contrôle de certains accords multilatéraux en matière de réglementation des armements et de désarmement qui sont actuellement en vigueur", comme

(M. Chandra, Inde)

le suggère le Secrétaire général dans son rapport. En effet, dans ce cas, son attention serait détournée de son rôle premier d'organe de négociation. De la même manière, avant d'envisager une participation accrue du Conseil de sécurité au traitement des problèmes de désarmement, nous devrions nous assurer que les décisions qui en émanent reflètent bien un consensus des Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il faut s'attacher en priorité à démocratiser le Conseil de sécurité et les autres organes des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit avoir la confiance de tous les Membres de l'ONU, car ce n'est qu'alors que ses actions seront crédibles.

Ma délégation ne partage pas certaines craintes concernant le rôle réduit de la Conférence du désarmement après la signature de la Convention sur les armes chimiques. La Conférence compte à son ordre du jour un certain nombre de points tout aussi importants que cette convention et contribuera grandement au processus de désarmement en les amenant à la table de négociation. Ce ne sont pas les thèmes de négociation qui manquent à l'ordre du jour. Le danger réside dans le manque de volonté politique, la crainte de la transparence et l'affaiblissement délibéré du processus multilatéral dans les domaines prioritaires du désarmement. La Conférence devrait pouvoir remplir son rôle de forum de négociation et se consacrer d'abord à des négociations concrètes au sujet des points 1 à 3 de l'ordre du jour concernant le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Chandra de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui est ainsi épuisée. Je demande maintenant si un représentant souhaite prendre la parole. Si tel n'est pas le cas, je dois vous dire que j'ai le sentiment que nous avons fait d'importants progrès dans les consultations concernant la mise en place de notre mécanisme de travail, mais je crois aussi comprendre qu'une brève suspension de séance pourrait être utile à ce stade pour parachever certains aspects de ces consultations et confirmer des informations que j'ai reçues de manière très informelle il y a seulement quelques minutes. Aussi, si vous en êtes d'accord, je vais suspendre cette séance pendant environ 10 minutes et nous reprendrons immédiatement après. Je vais donc procéder de la sorte.

La séance est suspendue à 10 h 55 et est reprise à 11 h 15.

La 639<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Les consultations se sont poursuivies sur la question de la présidence des comités spéciaux qui ont été constitués la semaine dernière. A l'issue de ces consultations, je puis vous inviter à prendre une décision concernant la nomination des présidents de deux comités spéciaux, à savoir le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je propose de commencer par le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, et de nommer président l'ambassadeur Yoshitomo Tanaka, du Japon.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Nous passons maintenant au Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Puis-je proposer la nomination de l'ambassadeur Wolfgang Hoffmann, de l'Allemagne, comme président du Comité spécial ?

Il en est ainsi décidé.

En ce qui concerne les présidences du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, et du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, nous nous en occuperons à notre prochaine séance plénière.

Au nom de la Conférence et en mon nom propre, j'adresse nos félicitations aux présidents des comités spéciaux qui viennent d'être nommés. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement des délicates responsabilités qui leur ont été confiées.

Vous vous rappelez sans doute qu'en de précédentes occasions, j'ai annoncé mon intention de nommer deux coordonnateurs spéciaux, chargés de mener des consultations sur la question de la composition de la Conférence et sur celle de son ordre du jour. J'ai donc décidé de nommer coordonnateur spécial pour la question de la composition de la Conférence l'ambassadeur Paul O'Sullivan, de l'Australie, et pour la question de l'ordre du jour l'ambassadeur Miguel Marín Bosch, du Mexique. Je leur suis reconnaissant d'avoir aimablement accepté leur nomination et leur souhaite le succès dans leurs consultations. Comme je l'ai dit également, leur contribution aux travaux de la Conférence sera particulièrement importante pour l'établissement du rapport qui doit être remis à la Première Commission de l'Assemblée générale sur les sujets dont ils sont maintenant chargés.

Au cours des consultations de la présidence, hier, nous sommes convenus, à la demande de l'ambassadeur Batsanov, de tenir une séance plénière supplémentaire le mardi 2 février, à 10 heures, pour écouter le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je ne doute pas que la Conférence accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Il est entendu, naturellement, que tout autre membre ou non-membre invité à participer à nos travaux qui souhaite prendre la parole devant la plénière ce jour-là pourra le faire.

Cela termine nos travaux pour aujourd'hui, et je vais maintenant lever cette séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 2 février, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 20.

-----